



n°6 | février 2025

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

En pages centrales :
Programme 2025
des réunions forestières

SOMMAIRE

- Actualités p 3
- Page syndicale p 4-5
- Réunions forestières 2025 p 6-7
- FOGEFOR p 8
- Indicateurs 2024 p 9
- Page économique p 10
- Sylvacces p 11
- Actualités / Agenda p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
bourgognefranche.comte.cnpf.fr/

Directrice de la publication :

Emilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Christian BULLE,
Hugues de CHASTELLUX, Gilles de CORSON,
Soraya BENNAR, Bruno BORDE,
Alexandra GUILLAUME-SAGE, François JANEX,
Sabine LEFEVRE, Marine THOMAS

Mise en page : Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Jean Sarcinella (Vents du Morvan)

Impression / Routage :

ESTIMPRIM - 25110 AUTECHAUX

ISSN: 3002-0190 **Dépôt légal** : février 2025

Tirage : 29 000 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

Bernard Petit © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17
du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir
communication et, le cas échéant, rectification
ou suppression des informations la concernant,
en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



Éditorial



Christian BULLE
Président de Fransylva
Franche-Comté



Emilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Ce premier journal de l'année 2025 paraît fin février, mais vous m'autoriserez à vous souhaiter une belle année 2025, pour vous-mêmes, vos proches et vos forêts. En 2024, celles-ci ont enfin bénéficié d'une bonne pluviométrie estivale, celle qui est la plus importante pour la santé et la croissance des arbres : espérons que cela se poursuivra encore cette année.

Une information intéressante : la biodiversité, une de nos grandes préoccupations, montre globalement un effondrement inquiétant. La France est toutefois moins touchée que d'autres pays : elle occupe le premier rang européen pour la richesse de sa biodiversité forestière, et nos forêts accueillent 80 % de la biodiversité terrestre. Les travaux de l'IGN montrent aussi que nos forêts augmentent en surface, en volume de bois sur pied, en gros et très gros bois, volume de bois mort. C'est donc globalement une bonne nouvelle pour les forestiers français, pour la gestion durable des forêts pour laquelle nous avons été précurseurs et que nous promovons inlassablement, mais aussi pour la forêt mosaïque des propriétaires de petites surfaces, qui induit aussi une biodiversité intéressante.

Mais, et cela n'est pas une surprise, la biodiversité reste pour l'essentiel menacée par le réchauffement climatique. La forêt est à la fois victime du réchauffement et une arme significative contre ce réchauffement, par la séquestration du carbone. Malheureusement, l'augmentation de la mortalité de certaines essences, combinée aux sécheresses successives des dernières années, réduit inévitablement cette séquestration du carbone. Pour contrer ces phénomènes, les forestiers n'ont pas d'autre choix que de vérifier la résilience de leurs forêts face au réchauffement et, si nécessaire, de favoriser des essences plus adaptées, locales si possible. Ce combat-là est difficile, coûteux mais incontournable. Les forestiers privés sont en première ligne pour le mener et jouent le jeu. Celui-ci sera gagné avec l'aide technique si précieuse du CNPF, avec de la persévérance, et la continuation de l'aide de l'État ainsi que par la mise en place de dispositifs d'aide innovants tels que les crédits bas-carbone.

Un nouveau sujet de préoccupation est apparu avec le dernier gouvernement : à la suite de transactions politiques, la forêt ne va plus dépendre du ministère de l'agriculture, comme c'était le cas depuis 150 ans, mais de celui de la transition écologique. Quelles conséquences pour les forestiers de Bourgogne-Franche-Comté ? On ne peut que regretter que ce changement ait été effectué sans aucune concertation avec la filière bois, à un moment crucial pour l'avenir des forêts. Pour l'avenir proche, nous formons le vœu que les mesures envisagées par le MTE fassent l'objet d'une véritable concertation avec les forestiers privés et l'ensemble de la filière, qu'elles soient étayées scientifiquement, et qu'elles incluent systématiquement une évaluation de l'efficacité des mesures prévues ou déjà en place, dans le respect des forestiers et des contribuables. En Bourgogne-Franche-Comté, nous continuerons de demander que les forestiers privés, qui représentent 60 % de la superficie des forêts, soient systématiquement et étroitement associés à toutes les décisions qui concernent leurs forêts en termes de contraintes techniques, administratives et financières. Ils sont concernés à trois titres : il s'agit de l'avenir de leurs forêts, de leur temps et de leur argent. ■ G. de C.

Chute d'arbre et sécurité aux abords des réseaux



Michel Bartoli © CNPF

Soyez vigilants...

En mars 2023, à l'initiative de M. Le Préfet de Haute-Saône, s'est tenue une réunion destinée à identifier les leviers d'actions destinés à réduire le risque de chute d'arbres sur les réseaux routiers ou de transport d'énergie. Les crises sanitaires successives (chalarose, scolyte, sècheresses) sont à l'origine de ce risque et leur forte intensité en accentue considérablement le niveau.

La sensibilisation des propriétaires de forêt sur la thématique de la sécurité en bordure des réseaux est apparue indispensable mais il n'existait pas de document dédié pour cela. Ce n'est désormais plus le cas !

Une plaquette fait le point sur les responsabilités du propriétaire et aborde les actions qu'il devrait mettre en œuvre pour amoindrir le risque.

Le CNPF a joué son rôle de vulgarisateur et de coordination du contenu (auquel plusieurs partenaires ont contribué – Communes forestières, Direction départementale des Territoires, Chambre d'agriculture...). Fransylva, sous l'impulsion de la délégation franc-comtoise, a pris en charge la conception graphique et la diffusion aux propriétaires de cette plaquette, qui a désormais une dimension nationale. ■

Retrouvez la plaquette sur le site du CNPF BFC : bourgognefranche.comte.cnpf.fr/actualites/proprietaires-forestiers-soyez-vigilants



ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

Le 31 décembre 2024, Clémentine Hochereau est partie de notre antenne de Saulieu vers d'autres horizons professionnels.

DFCI MORVAN

En partenariat avec le PNR du Morvan, le département de la Nièvre, les SDIS des 4 départements bourguignons et l'ONF, le CNPF BFC participe à une étude de recensement et de qualification des dessertes forestières à usage de Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Cette étude, financée par le Fonds vert, devrait permettre d'avoir une image plus précise des accès aux massifs forestiers, afin de réduire le temps d'intervention des pompiers.

Cette première phase conduira à la visite de certaines propriétés par le personnel du CNPF BFC et par le bureau d'études en charge de la cartographie.

Pour en savoir plus, contacter Soraya BENNAR du CNPF BFC au 03 80 53 10 00.



Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés.

Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranche.comte.cnpf.fr

Intérêt général de la forêt et propriété privée forestière

Gilles Couvenant et Alban de Montigny sont deux propriétaires de forêts privées dans le Morvan. Une passion qui se traduit par des engagements au quotidien pour préserver des valeurs portées au sein des Conseils d'administration du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et du Syndicat des sylviculteurs nivernais, qui mettent en avant la nécessité de gérer durablement les forêts en maintenant les trois fonctions essentielles : économique, écologique et sociale. La forêt privée représente plus de 70 % des forêts du Morvan. Sa gestion a un impact important sur le paysage du Morvan, et son évolution future, fortement liée au changement climatique, est au cœur des préoccupations.

La forêt morvandelle a longtemps été utilisée pour fournir le bois de chauffage des habitants de la capitale. Une activité économique qui a durablement façonné les paysages du Morvan par une forte exploitation des forêts et des cours d'eau. Ce qui a fait dire à René Le Théry, ingénieur réputé à l'Office national des forêts (ONF) : « *La forêt morvandelle, servante congédiée de la ville de Paris depuis plus d'un siècle, est encore aujourd'hui à la recherche de son destin.* » C'est par cette citation que nous entrons dans le vif du sujet. Alban de Montigny précise que les coupes avaient lieu tous les 15 ans à 25 ans, la forêt est devenue taillis mais, depuis la Révolution, a doublé de surface du fait de la déprise agricole.

Le paysage a ainsi été modelé par des personnes qui n'avaient aucun intérêt à s'en préoccuper, y compris jusqu'au remembrement agricole de l'après-guerre.

Le Parc naturel régional du Morvan (PNR Morvan) intervient pour sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers à la nécessité de favoriser la production du gros bois d'œuvre, en privilégiant des pratiques ayant des conséquences positives sur le mélange des essences, la biodiversité et le paysage.

Avec des caractéristiques proches d'une chambre consulaire et émanation des propriétaires forestiers, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) est partenaire du Parc au même

titre que l'ONF. Alban de Montigny, lui-même président du Syndicat des sylviculteurs nivernais, regrette cependant que le Parc cherche plus à contraindre qu'à convaincre. Le taillis régresse au profit d'une production de qualité, et la nécessité de préserver la biodiversité et le paysage sont des idées partagées. Si le débat sur le rôle économique de la forêt s'est apaisé depuis une dizaine d'années, la pratique des coupes rases et des replantations reste une pierre d'achoppement.

Le douglas est un très bon bois, très écologique si on le laisse vieillir.

Alban de Montigny considère que le rôle économique des résineux est important en France. L'importation de bois et de dérivés du bois constitue depuis de nombreuses années le deuxième poste de déficit de la balance commerciale de la France, principalement à cause du papier et de ses dérivés, et de l'ameublement. Ces deux postes sont surtout liés à l'emploi de résineux. Le climat et le sol du Morvan sont plus adaptés à la production de résineux, et les feuillus de qualité, comme les très beaux chênes à grain fin, y sont beaucoup plus rares que, par exemple, dans le plateau nivernais (forêt des Bertranges). Il constate : « *Le douglas est un très bon bois, très écologique si on le laisse vieillir.* »

C'est aussi une autre problématique, récurrente dans le Morvan, où les résineux ont parfois été coupés trop jeunes (vers 45 ans) sans avoir pu redonner entièrement à la terre ce qu'ils lui avaient pris pour croître. La filière, consciente du problème et pour répondre à une demande croissante des utilisateurs, commence à s'équiper de bancs de scie permettant de traiter les grosses grumes, à la grande satisfaction du CRPF et de certains groupements forestiers.

Plusieurs techniques sylvicoles ont une influence sur le paysage. La gestion forestière peut être abordée de deux manières principales : la futaie irrégulière, adaptée aux peuplements

hétérogènes (de différents âges et tailles), et la futaie régulière, qui convient aux peuplements plus homogènes.

La plantation intervient lorsque la forêt nécessite un renouvellement (coupe rase de feuillus remplacés par des résineux) ou, comme le pratique Gilles Couvenant sur certaines de ses parcelles depuis plus d'une décennie, pour rechercher les essences qui auront la meilleure adaptation au changement climatique. La régénération naturelle est pratiquée lorsque les arbres « semenciers » génèrent des plants de qualité.

Mélanger les essences pour tenter de contrer les effets du changement climatique

Gilles Couvenant constate, sur une grande partie de ses parcelles, une détérioration des peuplements, notamment les hêtres, les charmes et les chênes, qui s'affaiblissent au rythme des sécheresses successives. Les frênes sont atteints par la chararose du frêne, une maladie cryptogamique, les épicéas ont été décimés par le scolyte, un petit coléoptère dont le développement est lié à l'augmentation des températures printanières.

Gilles Couvenant préconise de mélanger les essences pour tenter de contrer les effets du changement climatique : merisiers, châtaigniers, chênes rouges d'Amérique, mélèzes, érables sycomores, douglas, cèdres de l'Himalaya... Un mélange exécuté selon un plan précis permettant ainsi la circulation pour l'entretien courant et les engins forestiers. Il précise : « C'est

beaucoup de travail et d'investissement personnel, mais il faut intéresser le propriétaire à sa forêt. »

Avant d'être un lieu de promenade bucolique, la forêt est un enjeu économique, elle est exploitée et doit permettre d'en retirer un revenu. Souvent, la gestion est confiée à un intermédiaire (expert, coopérative). Le CRPF propose de guider le propriétaire qui souhaite gérer lui-même sa forêt, grâce à des outils comme le Plan simple de gestion (PSG), possible dès 10 hectares et obligatoire au-delà de 25 hectares (*ndlr* : 20 hectares dorénavant), ou le Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), qui sont des documents de gestion durable. Comme précisé dans les écrits du CRPF : « L'objectif principal de ces documents est d'obtenir des propriétaires un engagement de gestion durable de leur forêt, à travers des documents qui, notamment, encadrent les coupes, planifient les travaux à effectuer, veillent au respect des paysages et aident à choisir les essences de l'avenir. »

Alban de Montigny et Gilles Couvenant regrettent qu'on n'entende pas suffisamment les propriétaires forestiers, alors que le CRPF joue un rôle important auprès des propriétaires privés et institutionnels pour apporter les garde-fous nécessaires à la préservation à la fois de l'activité économique, d'un patrimoine d'intérêt général et du paysage. ■

Jean SARCINELLA *Vents du Morvan*

Article tiré de *Vents du Morvan* (Hors-Série #5 - Été 2024 - www.ventsdumorvan.org)
Vents du Morvan est une revue associative animée essentiellement par des bénévoles et qui a pour but de promouvoir le Morvan sous toutes ses formes.



© Annie Couvenant



Sylvain Gaudin © CNPF



Sylvain Gaudin © CNPF

Programme 2025 des réunions forestières gratuites organisées par le CNPF BFC et ses partenaires.

Ces réunions s'adressent à tous les propriétaires de bois et à leur famille.

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Côte-d'Or (21)		
1	Samedi 26 avril - 1 jour Montbard Fransylva 21	Aspects réglementaires de la gestion de l'eau
2	Jeu 12 juin - 1 jour Val-Suzon H. Servant	Natura 2000 et le Damier du frêne
3	Vendredi 13 juin Sainte-Sabine N. Bretonneau	Visite chez un propriétaire dynamique Douglas et plantations feuillues mélangées
4	Samedi 28 juin Pays Seine-et-Tille A. Guerrier	Ma forêt souffre : comment évaluer son état sanitaire en été ?
5	Jeu 25 sept. - 1 jour Chanceaux H. Servant	Les bornes forestières du moyen âge à nos jours
6	Jeu 23 octobre Selongey V. Benard	Prise en compte du risque incendie
7	Vendredi 5 décembre Pays Seine-et-Tille A. Guerrier	Ma forêt souffre : comment évaluer son état sanitaire en hiver ?

Doubs (25)		
8	Vendredi 21 mars Dannemarie-sur-Crête Conférence SFFC	Interroger le passé pour prévoir la forêt de demain (C. Begeot, palynologue)
9	Jeu 10 avril Valdahon S. Lefèvre - CIA 25-90	La fiscalité forestière
10	Mardi 3 juin - 1 jour Grand'Combe-Châteleu S. Laplace	Produire des gros bois résineux en 2025 dans le Haut-Doubs (matin) Visite d'une scierie résineuse (après-midi)
11	Vendredi 12 septembre Vallée du Dessoubre S. Péroux	Ma forêt est dans un site Natura 2000 : actions de gestion financées au profit de la biodiversité forestière
12	Vend. 24 octobre - 1 jour Vellevans et alentours A. Béliard	Cubage et estimation des bois feuillus (matin) Visite d'une scierie feuillue (après-midi)

Jura (39)		
13	Jeu 5 juin Prémanon R. Govart	Que faire de ma parcelle : la vendre ?
14	Vendredi 20 juin Hauteroche L. Chobert	Conduite de la régénération naturelle
15	Mercredi 2 juillet Champagnole J.C. Reuter	Les résineux : connaissance et reconnaissance
16	Mercredi 15 octobre Les Moussières F. Carena	Gestion sylvicole adaptée aux petites chouettes de montagne

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Morvan (21-58-71-89)		
17	Vendredi 27 juin - 1 jour St-Léger-sous-Beuvray B. Borde et V. Balland	Morvan, une histoire en héritage
18	Vend. 4 Juillet - 1 jour Planchez C. Turé	La petite mécanisation au service des travaux sylvicoles
19	Vend. 11 juillet - 1 jour Glux-en-Glenne H. Servant et PNRM	Contrats Natura 2000 : exemples
20	Vend. 5 sept. - 1 jour Montsauche-les-Settons Q. Maréchal et D. Chanteranne	Une plantation mélangée plus adaptée grâce au label Bas-Carbone

Nièvre (58)		
21	Jeu 10 avril - 1 jour Murlin B. Molinier Doucet	Le chêne : de la forêt à la barrique Session 2
22	Jeu 22 mai - 1 jour St-Benin-d'Azy Équipe CNPF Nevers	Rédiger son PSG avec le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS)
23	Mercredi 18 juin Luzy J. Gaillard	Valorisation des petits lots et des qualités secondaires
24	Vend. 26 sept. - 1 jour Azy-le-Vif J. Gaillard	Le martelage dans un mélange futaie-taillis en conversion vers la futaie irrégulière
25	Jeu 9 octobre - 1 jour St-Benin-d'Azy J. Malassiné et B. Doucet	Utiliser les logiciels SIG pour cartographier sa forêt

Préinscription

Merci de compléter votre bulletin en ligne sur le site : bourgognefranchecomte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Vous recevrez, une quinzaine de jours avant les dates indiquées, les invitations et les programmes détaillés des réunions que vous aurez sélectionnées.

Si vous n'avez pas d'accès à Internet

Vous pouvez vous préinscrire en indiquant les numéros de réunions auxquelles vous souhaitez participer sur le bulletin ci-dessous et en le retournant sous enveloppe affranchie à :

Sylvie Bovet - CNPF BFC - Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon - 25041 BESANCON Cedex
Tél : 06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

Contacts pour les Chambres d'agriculture :
CIA 25-90 : 03 81 65 52 58 et CA 70 : 06 73 40 52 11

ATTENTION : les dates et les lieux de ces réunions sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'année.

Retrouvez toute l'info actualisée sur notre site bourgognefranchecomte.cnpf.fr



NOM :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Mail :@

En indiquant votre adresse mail, les invitations vous parviendront plus rapidement !

Je souhaite me préinscrire pour la (les) réunion(s) n° :

Cochez les numéros des réunions qui vous intéressent

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	/

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Haute-Saône et Territoire-de-Belfort (70 et 90)		
26	Jeudi 15 mai Cirey-les-Belleveaux (70) C. Mataillet	Renouveler ma parcelle - visites jeune plantation, régénération naturelle (chêne) et semis (robinier)
27	Mardi 27 mai Plateau des 1000 étangs (70) F. Carry et CEN	Zones humides et tourbière en contexte forestier : gestion, protection, visite de sites remarquables
28	Mercredi 4 juin Ray-sur-Saône (70) J. Vieille	Travaux innovants pour diversifier des peuplements à l'origine monospécifiques (stade jeune et adulte)
29	Vendredi 13 juin Territoire de Belfort (90) Conférence	La forêt hyperconnectée, au cœur des alliances invisibles entre les arbres et les champignons (F. Martin, directeur de recherche émérite à l'INRAe)
30	Mardi 17 juin - 1 jour Port-sur-Saône (70) C. Mataillet et Fransylva FC	Randonnée découverte en forêt privée gérée
31	Mercredi 2 juillet Vallée de l'Ognon (Servance) F. Carry	Les limites de ma propriété : du cadastre aux nouvelles applications (géolocalisation, archives...)
32	Jeudi 25 septembre Ouest 70 ou Nord 90 E. Pinot	Exploitation forestière : vente, réception de bois, cubage et qualité
33	Jeudi 9 octobre Varogne (70) D. Jolissaint (CA 70) et DSF	La santé des forêts, où en est-on en Haute-Saône ?
Saône-et-Loire (71)		
34	Vendredi 11 avril Bresse R. Lachèze	Le chêne rouge d'Amérique : une essence d'actualité!
35	Vendredi 20 juin St-Bonnet-de-Joux L.A. Lagneau	Réussir sa plantation : diagnostic, préparation, choix des essences et mélange, entretiens
36	Vendredi 4 juillet Châlonnais R. Lachèze	Réglementation forestière : nouveau SRGS, documents de gestion durable, réglementation des coupes
37	Vendredi 10 octobre Sud Saône-et-Loire L.A. Lagneau et B. Borde	Douglas : adapter la sylviculture face au changement climatique
Yonne (89)		
38	Jeudi 19 juin - 1 jour Coulanges-sur-Yonne G. Delpech	Initiation à l'étude des stations forestières
39	Septembre - 1 jour Sud-Est Yonne A. Friedmann	Les idées recues sur la qualité de nos chênes de plateaux calcaires

Cycles de formation FOGEFOR

Information, programmes et bulletins d'inscription sur notre site : bourgognefranche.comte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Bourgogne

Cycle de base *

9 journées réparties dans les quatre départements bourguignons
6 mars, 10 avril, 15 mai, 5 juin, 27 juin, 18 septembre
16 octobre, 13 novembre et 11 décembre
Connaître les bases techniques et administratives de la gestion forestière. Se situer au sein de la filière. Disposer de repères pour dialoguer avec les différents interlocuteurs.

Pour plus de renseignements, contacter **Violette Hervé**
06 12 01 49 06 - 03 86 94 90 21 - violette.herve@cnpf.fr

* Nécessite une adhésion de 82 € à l'association FOGEFOR de Bourgogne.
Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.)
Logement, déplacements et repas à votre charge.

Franche-Comté

Cycle thématique « Biodiversité forestière » **

Besançon (25) - Rougemont-le-Château (90) - Vy-Lès-Lure (70)
16 mai - 13 et 14 juin - 27 juin
Regarder sa forêt avec un œil différent. Découvrir ce qui se cache derrière la biodiversité forestière : ses rôles, les différents éléments qui la composent et l'influencent.
Au travers d'un programme varié, entre salle et terrain, les stagiaires pourront évaluer le potentiel de biodiversité d'une forêt et comprendre comment il est possible d'agir sur la gestion forestière afin de favoriser le rôle multifonctionnel de la forêt. *Inscription avant le 30/04/2025*

Pour plus de renseignements, contacter **Sylvie Bovet**
06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

Cycle découvertes **

Secteur Besançon (25)
5 et 6 juin, 3 et 4 juillet
2 modules indissociables de 2 jours chacun. Acquisition du vocabulaire et d'un premier niveau de connaissances dans le domaine forestier (aspects techniques, économiques, fiscaux et juridiques). *Inscription avant le 15 avril 2025*

Pour plus de renseignements, contacter **Sylvie Bovet**
06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

** Nécessite une adhésion au CETEF Formation de Franche-Comté (60 € en 2024). Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.).
Logement, déplacements et repas à votre charge.



Olivier Martineau © CNPF

FOGEFOR bi-régional

Co-organisé par les FOGEFOR Bourgogne, de Franche-Comté, de Grand-Est et la Forêt Irrégulière École (FIE)

Gestion en futaie irrégulière

Auberive (Haute-Marne)
9-10 octobre et 23-24 octobre 2025
2 modules indissociables de 2 jours chacun

Nécessite une adhésion aux FOGEFOR Bourgogne ou Grand Est ou au CETEF Formation de Franche-Comté.

Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.).
Logement, déplacements et repas à votre charge.

Des formations concrètes et pratiques, à la portée de tous !

Les FOGEFOR (Formations à la GEstion FORestière) ont pour ambition d'offrir une formation complète aux propriétaires forestiers, leur permettant d'acquérir progressivement les notions nécessaires pour gérer leurs forêts ou dialoguer plus facilement avec leurs gestionnaires. Les formations dispensées sont progressives et correspondent à différents objectifs.



En Bourgogne, un cycle d'initiation a fait carton plein en 2024...

Un cycle d'initiation proposé par le FOGEFOR de Bourgogne s'est déroulé avec succès du 27 au 30 août 2024 aux environs de Saulieu. Avec une alternance de présentations en salle et visites de terrain, il a permis de présenter les différentes composantes de la gestion forestière : sylviculture, réglementation, commercialisation, préservation de l'environnement, fiscalité... et surtout, d'avoir beaucoup d'échanges !

Le stage a rapidement affiché complet avec 25 participants.

En 2025, un cycle de base est proposé : 9 journées réparties sur l'année, dans les quatre départements bourguignons, pour aborder l'ensemble des aspects techniques et administratifs de la gestion forestière. N'hésitez pas à contacter le FOGEFOR de Bourgogne pour vous inscrire !



Chloé Monget © Terres de Bourgogne

FOGEFOR de Bourgogne - Gérard Boursier, président
Violette Hervé, animatrice (ingénieur CNPF BFC Yonne)
Renseignements : 03 86 94 90 21 - violette.herve@cnpf.fr

...en Franche-Comté, un cycle de professionnalisation particulièrement apprécié !

Un cycle de professionnalisation s'est tenu du 25 au 27 septembre 2024. Animé avec la coopérative Forêt d'Ici, il a permis aux 19 participants d'approfondir leurs connaissances sur la réglementation et le marquage des coupes, les singularités des bois feuillus et résineux, l'estimation et la vente des produits, la réception des lots... La transformation des bois feuillus était au programme, avec la visite de la scierie Genet à Luxeuil et un exercice de classement qualitatif de quelques grumes. Malgré la pluie, les participants se sont pleinement investis dans les travaux pratiques. Leurs attentes ont été satisfaites et le bilan se révèle très positif.

En 2025, la biodiversité forestière revient au programme avec un cycle thématique de 4 jours. N'hésitez donc pas à contacter le CETEF Formation de Franche-Comté pour vous inscrire !

CETEF Formation de Franche-Comté - Marie-Pascale Jeannin, présidente
Patrick Léchine, animateur principal (ingénieur CNPF BFC)
Renseignements : 06 71 01 65 66 - patrick.lechine@cnpf.fr



Olivier Martineau © CNPF

En résumé :

Informations, programmes et bulletins d'inscription sur notre site bourgognefranchecomte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Les cycles découvertes ou de base fournissent aux sylviculteurs débutants des connaissances techniques, juridiques, économiques et réglementaires indispensables à la gestion forestière, en alternant présentations théoriques en salle et exercices pratiques sur le terrain.

Les cycles thématiques s'adressent également aux débutants, qui découvrent la gestion forestière, ses principes et ses intervenants, à travers un thème principal développé de manière plus approfondie.

Les cycles de perfectionnement permettent aux propriétaires déjà avertis d'approfondir leurs connaissances sur un thème précis relatif au fonctionnement global de la forêt.

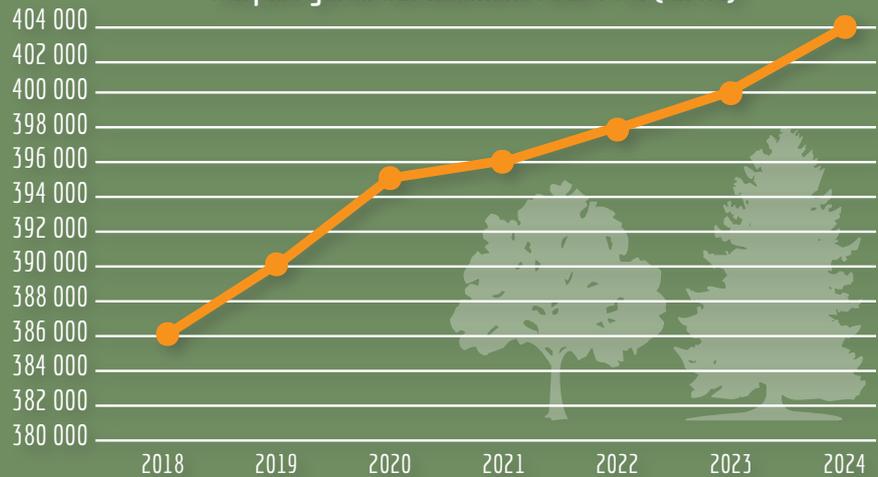
Plans Simples de Gestion (PSG)

Plus de **95 %** des surfaces relevant d'un PSG ont un document agréé ou en instance d'agrément, soit **404 000 ha** sur 1 million d'hectares de forêts privées

14 000 ha sont dotés d'un PSG volontaire (625 propriétés)

30 visites intermédiaires de PSG ont été réalisées pour une surface d'environ 3 000 ha.

Surface gérée durablement sous PSG (en ha)



Près de 300 PSG agréés en 2024 pour une surface de plus de **33 000 ha**

19 % ont été rédigés par les propriétaires, 48 % par des experts indépendants, 17 % par des coopératives, 9 % par des gestionnaires forestiers professionnels (GFP) et 7 % par d'autres gestionnaires.

Nouveau seuil de PSG obligatoire à 20 ha

La loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, dite « loi incendie », confirme l'importance des documents de gestion dans leur rôle de limitation de ce risque. C'est ainsi que le seuil de Plan simple de gestion (PSG) obligatoire est passé de 25 à 20 ha (surface comprenant tous les îlots de plus de 4 ha sur une commune et celles limitrophes).

En Bourgogne-Franche-Comté, 800 propriétés nouvellement concernées

ont été identifiées. Un courrier d'appel a été envoyé dans le courant de l'été 2024 afin d'informer les propriétaires du délai de mise en conformité. Selon les cas, ceux-ci devront disposer d'un PSG avant le 12 juillet 2026 ou le 12 juillet 2028 (voir *Parlons Forêt #3* ou notre site Internet <https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr>).

Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

1 634 propriétaires pour 17 779 ha disposent d'un CBPS dont 60 % avec un programme de coupes et travaux

Rappel : fin des CBPS simples !

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience, dans son article 53, a annulé la suppression du CBPS, qui était prévue à compter du 1^{er} janvier 2022. La possibilité d'adhérer à un CBPS a été maintenue, à la condition expresse de soumettre à l'approbation du CNPF un programme de coupes et travaux (transformant ainsi le CBPS en CBPS+).

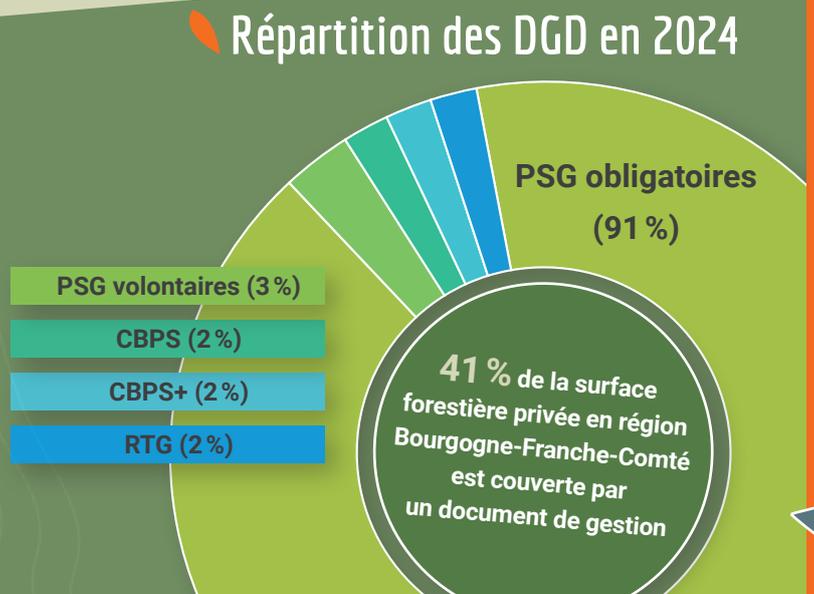
Réglement type de gestion (RTG)

Les surfaces sous RTG représentent près de **7 000 ha**

Demandes de coupe et avenants

Les années se suivent et se ressemblent : les demandes de coupes et autres modificatifs ont été nombreux en 2024. En effet, la crise du scolyte sur épicéa se poursuit et d'autres essences montrent des signes de faiblesse très inquiétants, comme le sapin pectiné.

Les équipes techniques du CNPF BFC ont dû traiter plus de **200 déclarations de coupes d'urgence** sur ces 2 seules essences pour **une surface de 3 000 ha** et un volume estimé à **190 000 m³**.



Marché du bois sur pied : la demande se maintient malgré tout

Malgré un contexte économique attentiste, la demande en bois sur pied se maintient, face aux chamboulements que connaît la mobilisation de la ressource forestière en raison des intempéries. La pluviométrie importante en 2024 a en effet entraîné de grosses difficultés d'exploitation en forêt, et cette baisse de la mobilisation a contribué à tendre la demande en bois.

Résineux en Bourgogne

Le **douglas** rencontre une demande dynamique et des prix soutenus, notamment pour l'aménagement extérieur, les lames de terrasse ou les bardages.

Comme chaque année en Bourgogne, les différentes ventes groupées d'automne 2024 des experts forestiers proposaient un volume important de résineux, dont 80 000 m³ de douglas. La demande est restée soutenue malgré le contexte difficile pour les scieries, avec très peu d'invendus en séance. Les cours sont bons, avec un prix moyen tous volumes unitaires confondus de 100 €/m³ (prix unitaire par volume moyen indiqué dans le tableau ci-dessous).

Prix moyens du Douglas constatés aux ventes d'automne 2024 des experts forestiers (Prix unitaire moyen sur pied du Douglas en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume (en m ³ sur écorce)	Analyse des lots vendus - 76 000 m ³
< 0.5 m ³	46 € (40 à 55)
0.5 à 1 m ³	92 € (50 à 113)
1 à 1.5 m ³	100 € (73 à 120)
1.5 à 2.5 m ³	104 € (80 à 130)
> 2.5 m ³	114 € (85 à 132)

Si la demande et les prix se maintiennent pour les bois sains de **sapin** ou d'**épicéa**, les bois qui pâtiennent des crises sanitaires (sécheresses et scolytes) se trouvent déclassés en qualité palette, avec un prix divisé par deux ou trois, voire qui tombe à zéro pour les bois les plus abîmés.

Feuillus en Bourgogne

La demande s'avère stable pour le **hêtre** et le **frêne** ; elle ralentit pour le **chêne**, notamment concernant la tonnellerie et le parquet. Les cours du chêne se maintiennent malgré tout, portés par la rénovation, la charpente, la menuiserie,

et probablement aussi par une rétraction de l'offre qui contrebalance un ramollissement de la demande. Les lots de gros bois restent attractifs.

Résineux en Franche-Comté

La situation relatée dans notre dernière édition de l'automne 2024 se poursuit avec les exploitations d'épicéas secs. Les scieries franc-comtoises sont chargées en stock et fort heureusement, des bois partent vers les Vosges, Rhône-Alpes, l'Italie, l'Allemagne et la Chine entre autres. Depuis fin décembre, la neige a fait une apparition brutale et conséquente, limitant les exploitations au-delà de 800 m d'altitude.

Les gestionnaires forestiers et la première transformation confirment que les prix d'achat des bois conservent le niveau (trop modeste) de l'automne, malgré une activité soutenue en scierie (au regard de la période de l'année traditionnellement plus calme). La crise politique n'est pas de nature à apporter les évolutions indispensables au secteur de la construction et le prix des sciages fixé par les gros industriels, alsaciens notamment, est à la baisse. Nos scieries locales doivent elles aussi baisser leur prix si elles souhaitent continuer à vendre des sciages.

Feuillus en Franche-Comté

La demande en **hêtre** est en hausse continue depuis l'automne 2023, avec des prix en légère augmentation. Les qualités secondaires sont tirées par les prix du bois énergie. On peut le regretter.

Pour le **chêne**, les très belles qualités se vendent bien, avec une demande soutenue. La baisse de la production des parquets tire les prix des qualités secondaires vers le bas. À la suite de mauvaises récoltes en France et dans le monde, les tonneliers baissent très sensiblement leurs achats de merrains. ■

Bruno Borde CNPF BFC - Christian Bulle Fransylva Franche-Comté

Sylv'ACCTES en Bourgogne-Franche-Comté au service de la biodiversité forestière

Sylv'ACCTES est une association créée en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle finance des travaux sylvicoles qui ont pour but de favoriser la biodiversité forestière. En s'appuyant sur les acteurs du domaine forestier ancrés dans les territoires, Sylv'acctes propose de financer jusqu'à 70 % des mesures additionnelles (cf. tableau ci-dessous). Les fonds proviennent d'entreprises désireuses de soutenir des actions près de chez elles et facilement contrôlables.

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté soutient Sylv'acctes depuis 2023 pour proposer aux propriétaires forestiers de 3 secteurs à forts enjeux forestiers de bénéficier de son appui : il s'agit du Morvan, du Haut-Jura et du Parc national de forêts.

Quelques conditions pour bénéficier du soutien de Sylv'acctes : disposer d'un document de gestion durable (PSG, CBPS ou RTG), accepter le contrôle de la réussite des travaux sur une période de 10 ans, et s'engager dans une certification forestière PEFC ou FSC. *Pour en savoir plus : sylvacctes.org*



Soraya Bennar *CNPF BFC*

Morvan	Haut-Jura	Parc national de forêts
Les objectifs de travaux à horizon 2026		
200 ha	100 ha	250 ha
Enveloppe disponible		
100 000 €	60 000 €	115 000 €
Les itinéraires techniques financés		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Conversion en Futaie Irrégulière des taillis sous futaie feuillus 2. Irrégularisation des peuplements résineux 3. Amélioration des peuplements feuillus balivables 4. Diversification des peuplements feuillus irréguliers 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration, diversification et irrégularisation des peuplements résineux 2. Amélioration, diversification et irrégularisation des peuplements mixtes 3. Amélioration, diversification et irrégularisation des peuplements feuillus 4. Sylvopastoralisme en zone de pré-bois 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Traitement en sylviculture à couvert continu de peuplements feuillus mélangés 2. Amélioration et diversification des peuplements réguliers de chêne 3. Renouvellement et diversification des peuplements réguliers à dominance initiale de hêtre 4. Traitement en sylviculture à couvert continu et diversification en feuillus des peuplements résineux ou mixtes



PODCAST



Découvrez le nouveau podcast Sylvie, la culture forestière produit par Pauline Chauché de Gesnais. Jeune propriétaire forestier, Pauline et son entourage, se posent beaucoup de questions sur la gestion d'une forêt, son fonctionnement, les professionnels auxquels elle peut faire appel. Ce podcast est un bon moyen de « défricher » le sujet en complément des réunions d'information du CNPF. Découvrez son podcast sur le site : <https://podcast.ausha.co/sylvie-podcast>

AGENDA

Printemps
du BOIS

EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
3 MARS → 24 MAI 2025

FIBOIS BFC, l'interprofession de la filière forêt-bois dans la région, organise la 4^e édition du Printemps du Bois entre le 3 mars et le 24 mai prochain. Les manifestations à destination du grand public, en rapport avec la forêt et le bois, sont recensées et diffusées pour faire découvrir la filière à tous. Plus d'informations sur le site : printempsdubois-bfc.fr

FORESTINNOV

La 3^e édition de ForestInnov, salon professionnel dédié aux innovations et services pour la forêt et la première transformation du bois, se tiendra au Palais des Congrès de Besançon les 19 et 20 novembre 2025. Près de 3000 visiteurs sont attendus et une centaine d'exposants. Plus d'informations sur le site : forestinnovbyeuroforest.fr

Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

Le mot de Fransylva

Alerte sur la pérennité des contrats RC



René Sabatier © CNPF

Notre syndicat, n'est pas une compagnie d'assurance palliant les carences de gestion forestière. Tous les bois risquant de causer des dommages à un tiers, doivent être exploités au plus vite : arbres en bordure de routes, lignes ENEDIS, RTE, Fibre, canaux, voies ferrées, sentiers de randonnée, etc. Il en va de la pérennité de nos contrats responsabilité civile (RC). Un propriétaire doit se rendre dans sa forêt au moins une fois par an, veiller sur l'état de ses bois de bordure, **notamment les bois dépérissants ou secs**. Si ce n'est pas possible, un contrat avec un gestionnaire forestier est indispensable. Nous pouvons vous transmettre la liste de ces professionnels.

En 2023, la prime versée à Generali s'élève à 23 000 €, le montant des indemnités à 31 000 €, soit un déficit pour Generali de 8 000 €.

Si ce déficit persiste, notre contrat RC est en danger. Les sinistres doivent se limiter aux événements imprévisibles, que ne sont pas les chutes d'arbres pourris, penchés, de frênes chalarosés, d'épicéas ou sapins secs.

Prenons deux exemples :

- Un hêtre déracine, et un camion entre en collision avec la cime. Le propriétaire est adhérent du syndicat : la compagnie verse 17 192 € pour les réparations, notre adhérent s'acquitte de la franchise de 1 000 €. Un gestionnaire a confirmé le bon état sanitaire de l'arbre et donc le caractère imprévisible du sinistre.
- Deux trembles tombent sur une ligne ENEDIS : les deux sinistres sont indemnisés à hauteur de 5 000 € chacun avec 2 franchises de 1 000 €. Les arbres présentaient des pourritures au pied. Le propriétaire a depuis mandaté un gestionnaire pour désigner les bois dangereux... anticiper aurait été préférable !

Récemment, le président a fermement refusé la demande d'un propriétaire qui nous a contactés pour adhérer de toute urgence car dans sa forêt, des arbres menacent de tomber sur une route. L'inconscience de certains ne doit pas pénaliser l'ensemble de nos adhérents ! ■

Christian Bulle *Fransylva Franche-Comté*

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers
du (des) département(s) suivant(s) :

21 25 39 58 70 71 89 90